

esprit de cohésion, de discipline et d'uniformité d'action si désirable et sans lequel nous n'obtiendrons jamais la force ni l'influence nécessaires.

Dès que le peuple pourra en apprécier les bienfaits, la confiance renaîtra et l'action du régistrateur sur la société sera appréciée à sa juste valeur. Nos bureaux seront bien tenus, la besogne sera active, les affaires seront prospères et le bien-être commun en sera le résultat.

Tels sont les motifs qui animent les fondateurs de l'Association des Régistrateurs, dans laquelle tous les régistrateurs de cette province devraient entrer.

Il n'en est aucun d'entre nous qui ne puisse bénéficier des nouvelles connaissances et des lumières qui naîtront du choc de nos idées et de la solidarité de nos études.

Hommes de bureau, nous devons concentrer tous nos efforts vers un bien commun et conquérir ce degré d'influence que possèdent nos frères d'outre-mer, MM. les "Conservateurs des hypothèques" en France.

LE SECRÉTAIRE.

---